

L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ ET LA MOBILISATION DES SCIENCES SOCIALES DANS LES PROCESSUS D'EXPERTISE À L'ANSES

Benoit VERGRIETTE

I. EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET DÉCISION PUBLIQUE : CRITIQUES, LIMITES ET ÉVOLUTIONS EN COURS

Le modèle d'expertise sur lequel se sont traditionnellement appuyées les agences publiques est celui de l'évaluation quantitative des risques formalisée en 1983 par le *National Research Council* (NRC) américain¹ et fondée sur quatre étapes : identification du danger, relation dose-effet, évaluation des expositions, puis caractérisation des risques. L'un des points clés de ce modèle vise à distinguer la fonction d'évaluation des risques – confiée aux scientifiques – de celle de la gestion des risques – qui relève de la décision politique. En France, à l'issue d'une série de crises sanitaires, mais peut-être aussi en raison d'une vision rationaliste de certains courants scientifiques, l'interprétation radicale de ce *Red Book* s'est traduite par une séparation (énoncée comme) stricte entre la phase d'évaluation (ainsi que de veille et de surveillance) des risques, confiée à la fin des années 1990 aux agences de sécurité sanitaire, et celle de leur gestion, dont les autorités administratives et politiques ont la responsabilité.

S'il continue de servir de référence pour une orientation de la décision publique appuyée sur les connaissances scientifiques, ce modèle a été interrogé ou critiqué, qu'il s'agisse des enjeux attachés au processus de

¹ National Research Council, *Risk Assessment in the Federal Government: Managing the Process*, National Academies Press, 1983.

construction de l'expertise et de sa crédibilité², ou encore de sa capacité à dénouer ou à prévenir les controverses sociotechniques liées par exemple aux risques technologiques³. Qualifié de modèle de l'instruction publique⁴, standard⁵ ou positiviste⁶, il participe d'une gouvernance du risque conçue selon trois étapes consécutives : aux deux étapes d'évaluation puis de gestion succéderait celle de la communication, consistant à faire de la pédagogie auprès des citoyens sur le bien-fondé des mesures prises et leur justification scientifique. À la présentation objective, scientifique et quantifiée du risque élaborée par les experts est ainsi opposée une vision subjective, voire irrationnelle, du public, instrumentalisée par les médias.

La pertinence de cette conception réductrice est d'autant plus critiquée lorsqu'il s'agit de traiter des situations et des phénomènes complexes (comme l'évaluation des risques liés au développement des biotechnologies ou des nanotechnologies), marqués par l'incertitude voire l'ignorance, ou encore quand l'État peut lui-même constituer un des facteurs de risque⁷.

De manière très schématique, et au-delà des soupçons de subordination de l'expertise à des intérêts économiques et politiques, quatre points critiques sont relevés :

- La définition du problème et la formulation du cadrage initial de l'expertise : de quoi parle-t-on ? Quelles sont les questions posées ? Quelles sont les connaissances et les données pertinentes recevables ? Quelles sont les disciplines et les acteurs mobilisés pour répondre de la manière la plus robuste possible à la question posée ?

- La question du traitement de l'incomplétude des « faits » scientifiques et des incertitudes attachées : pour beaucoup de sujets se pose la question de l'évaluation de la base des connaissances mobilisables, de leurs qualités et de leurs disponibilités. Quelles sources d'information, données et quels modèles sont utilisés ? Quels sont les critères et procédures de sélection, de validation et d'analyse des connaissances employées ? Comment s'élaborent

² S. JASANOFF, *The Fifth Branch. Science Advisers as Policymakers*, Harvard University Press, 1990.

³ M. CALLON, P. LASCOUMES, Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Éditions du Seuil, 2001.

⁴ M. CALLON, « Des différentes formes de démocratie technique », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, *Risque et démocratie*, 1999.

⁵ B. CHEVASSUS-AU-LOUIS, *L'analyse des risques ; l'expert, le décideur et le citoyen*, Éditions QUAE, 2007.

⁶ P.-B. JOLY, « La sociologie de l'expertise : les recherches au milieu gué », *Risques, crises et incertitudes : pour une analyse critique*, *Cahiers du GIS Risques collectifs et situations de crise*, n° 3, CNRS, mars 2005.

⁷ O. BORRAZ, *Les politiques du risque*, Presses de Sciences Po, 2008.

des conclusions à partir d'informations disparates, lacunaires, contradictoires et qui peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes ?

- L'articulation avec le processus de décision qui renvoie à la construction même de l'expertise : comment prendre en compte des risques « réels », leur distribution dans la population et les territoires ? Quels facteurs, quels déterminants d'ordre socio-économique construisent les situations à risques, à la fois au plan individuel et collectif ? Quelles contributions émanant des sciences sociales, de l'économie et du droit sont attendues au cours du processus d'évaluation pour mieux éclairer et préparer le processus de décision publique ?

- L'implication des parties prenantes dans le processus d'expertise : recenser les interrogations, les informations, les attentes dont sont porteuses différentes catégories d'acteurs, participe d'un enrichissement mutuel dans la production des connaissances utiles pour l'action. Cela implique notamment de s'interroger sur les objectifs, les modalités et le moment de leur implication – depuis la phase de cadrage initial jusqu'à la production des conclusions et recommandations finales – en tenant compte du degré de complexité des sujets et dans le respect de l'intégrité scientifique de la démarche.

Pour tenter de pallier certains de ces écueils, diverses propositions en faveur de modes de gouvernance des risques plus inclusives ont été élaborées⁸. Le cadre de référence élaboré par l'*International Risk Governance Council* (IRGC) propose une approche intégrée des risques et de leur gouvernance, dont certains aspects sont à rapprocher du schéma proposé par le *National Research Council* en 2009 (v. *infra*). Il intègre deux nouvelles composantes :

- Inclusion du contexte « sociétal » : i.e. la manière dont les différents acteurs concernés appréhendent et gèrent les risques à leur niveau et la manière dont ils interagissent entre eux ;

- Caractérisation des différentes catégories de risques : « simple », « complexe », « incertain », « ambigu », selon le niveau de connaissances, les difficultés à établir les relations de causalité entre un agent et ses conséquences, le degré de fiabilité de cette relation causale, le degré de controverse sur cette relation et sur la nécessité de prendre des mesures, etc.

Il est organisé en trois grandes phases :

⁸ V. par ex. O. RENN, K. WALKER, *Global Risk Governance: Concept and Practice Using IRGC Framework*, Éditions Springer, 2008.

- la phase de pré-évaluation ou de cadrage du problème : elle vise à définir une compréhension commune du problème et de ses enjeux, selon les différentes catégories d'acteurs ;

- la phase d'appréciation du risque : qui combine à la fois des éléments classiques (danger, dose-effet, exposition) de l'évaluation du risque au plan sanitaire, mais aussi des éléments d'ordre sociologiques et socio-économiques, en lien avec des options de gestion potentielles. Ces éléments sont destinés à éclairer « l'acceptabilité » des risques ;

- la phase de gestion du risque : justification et choix des options de gestion, mise en œuvre et évaluation.

Le *Silver Book* du *National Research Council* publié en 2009⁹, préconise une approche renouvelée de l'évaluation des risques selon le modèle *Red Book*, soucieuse d'une plus grande utilité pour les décideurs publics¹⁰, d'une meilleure caractérisation des incertitudes et mettant l'accent sur une implication accrue des parties prenantes. Il y est par exemple rappelé que la distinction entre évaluation et gestion était surtout conceptuelle (plus qu'institutionnelle) afin de préserver l'intégrité de la démarche scientifique des influences politiques, mais qu'il n'était pas recommandé formellement de séparation. Il est mentionné que les décisions dans les domaines santé environnement ont souvent en commun cinq grandes caractéristiques :

- souci d'utiliser les meilleures connaissances scientifiques ;
- incertitudes pour caractériser aussi bien l'ampleur des problèmes que l'ensemble des bénéfices supposés résultant des décisions ;
- contraintes temporelles nécessitant la prise de décision sans pouvoir disposer de toutes les connaissances souhaitables ;
- arbitrages potentiels inévitables entre différentes catégories de composantes (santé, environnement, économie, équité, etc.) ;
- difficultés à évaluer à court terme les effets directs et indirects des décisions en regard des objectifs initiaux.

Et que, face à ces caractéristiques, l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, scientifiques, parties prenantes) n'auraient de meilleure option que de se fier à la qualité du processus d'évaluation et à sa capacité à éclairer les choix pour la société. En regard des incertitudes inhérentes à l'évaluation des risques, sa qualité tient donc à la fois, et peut-être autant, aux résultats

⁹ National Research Council, *Science and Decisions: Advancing Risk Assessment*, National Academies Press, 2009.

¹⁰ V. également, côté européen, l'avis conjoint du *Scientific Committee on Consumer Safety* (SCCS), du *Committee on Health and Environmental Risks* (SCHER) et du *Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks* (SCENIHR), rendu public en mars 2013 et intitulé *Making Risk Assessment More Relevant for Risk Management*.

obtenus qu'au processus mis en œuvre pour y parvenir (résultats et processus étant étroitement liés). Etant donné la demande de la société en matière de santé environnement, cette qualité d'évaluation (résultats et processus) tiendrait à deux éléments majeurs :

- sa propension à améliorer les capacités des pouvoirs publics à prendre des décisions informées malgré des incertitudes irréductibles ;

- sa propension à améliorer la compréhension des parties prenantes et à susciter l'intérêt du public sur les conditions d'élaboration du processus de décision.

Pour dépasser le *Red Book* de 1983 et les révisions intervenues ultérieurement, le nouveau cadre de référence qui est désormais proposé vise à maximiser l'utilité de l'évaluation des risques. Au lieu d'une approche traditionnelle visant, à partir d'un signal donné, à documenter la probabilité et le type de conséquences sur la santé et l'environnement susceptibles de survenir, il s'agirait de cerner (une fois identifié un signal préoccupant) les différentes options permettant de réduire les dangers et les expositions et d'en évaluer les « mérites » respectifs.

Cette nouvelle approche repose sur une démarche structurée selon trois grandes étapes (avec des boucles de rétro-action) :

- la définition du problème et le cadrage : il s'agit notamment d'identifier les options de gestion potentielles et les besoins d'évaluation de risques adaptés à ces options ;

- la programmation et la conduite de l'évaluation des risques : on retrouve pour partie les étapes classiques du *Red Book*, celles-ci étant intégrées dans une approche, une contextualisation plus globale (prise en compte des situations « réelles ») et appliquées aux différentes options de gestion ;

- la gestion des risques proprement dite ; analyse des différentes options de gestion et justifications techniques, économiques, légales des choix, suivi et évaluation de leur mise en œuvre.

La contribution des parties prenantes est formalisée (sans compromettre la phase d'évaluation classique des risques) et intervient aux trois grandes étapes du processus. La crainte d'asymétrie de pouvoir et d'influence entre les différentes catégories d'acteurs et de « manipulation » de l'expertise, si elle est fondée, ne serait pas créée ni même renforcée par cette nouvelle approche. Au contraire, il est estimé qu'elle peut être réduite grâce à la mise en place de procédures spécifiques et des exigences accrues de transparence.

Les conséquences pratiques des réflexions et la mise en œuvre opérationnelle des propositions très brièvement évoquées ci-avant restent

encore difficiles à apprécier. Mais ces références permettent une mise en perspective du cadre d'analyse proposé pour la conduite des expertises collectives à l'ANSES.

II. LA DOUBLE OUVERTURE DU PROCESSUS D'EXPERTISE AMORCÉE À L'ANSES

Les domaines d'expertise de l'ANSES présentent souvent une double particularité, parfois sources de retentissantes polémiques et controverses. D'une part, une forte complexité scientifique résultant notamment du caractère multifactoriel de nombreux risques sanitaires et des conditions de leur émergence ; d'autre part, une forte demande sociale de maîtrise et d'anticipation des risques appuyée sur une exigence croissante de transparence et de participation à l'élaboration des processus de décision. L'Agence a pris diverses initiatives en matière de gouvernance et de conduite de l'expertise collective pour tenter de les (ré)concilier.

En premier lieu, il faut rappeler les textes fondateurs de l'Agence, qui offrent des possibilités concrètes d'ouverture à ce qu'il est convenu d'appeler les parties prenantes. Le conseil d'administration de l'ANSES est composé, outre du président et des représentants du personnel, de cinq collèges associant des représentants de l'État, des acteurs du monde associatif, professionnel et syndical, et des élus. Par ailleurs, si la majorité des travaux sont conduits en réponse aux saisines des ministères de tutelle, l'ANSES peut également s'autosaisir, mais aussi être saisie par les représentants de parties prenantes. Enfin, outre ses activités d'expertise et de recherche, l'Agence a aussi pour vocation de « contribuer à l'information, à la formation et à la diffusion d'une documentation scientifique et technique et au débat public, qu'elle suscite et nourrit ».

En extension du conseil d'administration, cinq comités d'orientation thématiques couvrant les grands domaines d'activité de l'Agence (alimentation, travail, santé environnement, santé des végétaux, santé et bien-être animal) ont été mis en place. Ils réunissent deux fois par an la direction et des personnels de l'Agence, des membres du conseil d'administration et des représentants des parties prenantes (entreprises, associations, syndicats). Ils contribuent à la définition des orientations stratégiques de l'Agence et à l'expression des besoins en termes d'évaluation des risques et de recherche.

En second lieu, on soulignera l'adoption en septembre 2011 par l'ANSES, ainsi que par quatre autres établissements publics de recherche et d'expertise¹¹, d'une charte d'ouverture de l'expertise à la société. L'objectif poursuivi par cette charte est d'appliquer les principes de transparence et de participation en prenant en compte les connaissances concrètes et les interrogations des acteurs concernés. Une telle approche est de nature à conduire à une évaluation plus robuste. *In fine* la qualité des décisions susceptibles de découler du processus et leur compréhension par tous les acteurs peuvent s'en trouver améliorées. Cette charte énonce deux catégories d'engagements, lesquels ont à la fois inspiré les travaux entrepris par l'Agence et la mise en place des nouvelles instances de consultation évoquées au point précédent. D'un côté, les engagements à vocation « externe » visant à améliorer l'évaluation des risques à travers un dialogue renforcé avec la société :

- « *Accroître la transparence de nos travaux en rendant publics dès que possible leur résultat final et les méthodes mises en œuvre pour y parvenir* ». L'accessibilité à tous les travaux de l'Agence est assurée via le site internet, ainsi que, pour les plus importants d'entre eux, par l'organisation de réunions de restitution et diverses manifestations publiques ;

- « *Mettre en partage les connaissances scientifiques disponibles, mais aussi les incertitudes, les ignorances, les questionnements et les controverses* ». Une attention particulière est portée à ces questions dans de nombreux rapports produits par l'Agence, l'idée étant que dans le processus de production de connaissances il faut expliciter le choix des méthodes, leurs limites, le domaine de validité des résultats, les controverses et les avis minoritaires qui pourraient survenir lors de la construction de l'expertise ;

- « *Accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition de compétences nécessaires à leur implication et prendre en compte leur contribution dans le processus d'évaluation* ». Il s'agit là d'identifier les catégories d'acteurs concernés et/ou mobilisés sur les domaines d'intervention de l'Agence, et de pouvoir créer les conditions d'un dialogue (via différentes dispositions) fructueux lors de la conduite de certaines expertises et favorable à une meilleure appropriation des résultats obtenus. Différents travaux ont ainsi montré que l'apport de données et

¹¹ Avec l'IFSTTAR, l'INERIS, l'IRSN et l'IRSTEA
<http://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99ouverture-de-l%E2%80%99expertise-%C3%A0-la-soci%C3%A9t%C3%A9>

d'informations collectées par les parties prenantes peut parfois constituer des signalements solides qui ont échappé aux - ou été ignorés par - les dispositifs de veille ou de vigilance classiques¹².

Des engagements à vocation « interne » visent à permettre la mise en œuvre de cette ouverture à la société au sein des organismes (encourager les personnels à dialoguer avec des parties prenantes, créer des opportunités d'échanges et donc y consacrer des ressources, etc.).

Concrètement, le travail d'identification des acteurs, notamment associatifs, directement concernés ou mobilisés par une situation potentiellement porteuse de risques vise à faire émerger des questionnements, des connaissances ou des attentes susceptibles d'orienter la conduite de l'expertise. La construction d'un dialogue régulier via différents moyens (rencontres thématiques, réunions de travail préalables au lancement d'enquêtes et d'études, auditions au cours de certaines expertises, consultations publiques via le site internet sur des résultats intermédiaires, manifestations scientifiques ouvertes et/ou mobilisant des parties prenantes, etc.) depuis l'étape de cadrage des travaux jusqu'à leur achèvement permet d'entretenir une certaine confiance (jamais définitivement acquise) quant à la robustesse scientifique et à la pertinence sociale des travaux produits par l'Agence. Cela ne peut fonctionner que si les parties prenantes identifiées sont intéressées, porteuses d'informations et/ou de compétences, et désireuses d'être associées au processus.

L'installation, en juin 2011, d'un comité de dialogue « radiofréquences et santé » constitue la forme la plus aboutie et pérenne des échanges instaurés entre les scientifiques et experts de l'Agence et les parties prenantes sur un sujet donné. Ce comité, présidé par une personnalité extérieure à l'Agence¹³, qui joue en quelque sorte le rôle de tiers garant, réunit une vingtaine de personnes¹⁴ qui ont été identifiées après un appel à manifestation d'intérêt rendu public via le site de l'Agence. L'objectif est d'échanger et de débattre avec les experts de l'Agence sur les travaux scientifiques produits ou à encourager, sur les orientations de recherche et d'expertise à envisager, sur l'explicitation des choix méthodologiques retenus, etc. À l'issue des seize premiers mois de travail, on peut par exemple souligner un processus d'élaboration participative de cahiers des

¹² V. M. AKRICH, Y. BARTHE, C. REMY, *Sur la piste environnementale : menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Presses des Mines, 2010.

¹³ Il s'agit de Georges Mercadal, ancien vice-président de la Commission nationale du débat public.

¹⁴ Associations de citoyens représentant notamment des personnes électrosensibles, représentants des opérateurs et des constructeurs, syndicats de salariés.

charges sur des sujets d'études encore insuffisamment documentés. Une démarche similaire, l'installation d'un comité de dialogue « nanomatériaux et santé », présidé par une personnalité extérieure et adossé à la création d'un groupe d'experts permanent, a été étendue depuis fin 2012 au sujet des nanomatériaux.

Une autre illustration, à l'interface du dialogue avec les parties prenantes et de l'expertise en sciences sociales (*v. infra*), concerne le travail d'audition des parties prenantes et de scientifiques d'écoles de pensée différentes sur la question des perturbateurs endocriniens. La démarche d'explicitation de la construction sociale de l'incertitude mise en évidence dans le document de synthèse des auditions¹⁵ a permis de nourrir le travail de qualification et quantification des incertitudes mené par le groupe d'experts.

La seconde dimension de l'ouverture de l'expertise concerne les apports des disciplines relevant des sciences humaines et sociales (SHS). Différents travaux en sociologie ont été développés, grâce notamment aux partenariats établis avec des laboratoires et des équipes de recherche¹⁶. Cette démarche vise à renforcer l'interdisciplinarité, voire la transdisciplinarité de l'expertise. Les approches sociologiques visent une meilleure compréhension des comportements et positionnements des acteurs, des argumentations en présence, de leur historique et de leurs évolutions, des conditions de leur déploiement et de leur retentissement dans les situations de controverses et de crises. Elles contribuent également à apporter des éclairages sur des points critiques de l'expertise (effets du cadrage disciplinaire sur les résultats des travaux, caractérisation et évaluation des incertitudes dans le processus d'évaluation, procédures de validation des connaissances et d'établissement du poids de la preuve, etc.), ses limites de validité et de recevabilité¹⁷. Elles produisent des éléments d'analyse sur les préoccupations « sociétales » entourant les questions sanitaires, tant en amont qu'en aval de l'expertise. Plusieurs groupes d'experts intègrent désormais des compétences en SHS, lorsqu'il s'agit de traiter de sujets particulièrement complexes et controversés

¹⁵ ANSES, mars 2013, *Perturbateurs endocriniens : synthèse des auditions*. Rapport d'appui scientifique et technique. <http://www.anses.fr/fr/documents/CHIM2009sa0331Ra-2.pdf>

¹⁶ Not. avec le Centre de sociologie des organisations (CSO), le Groupe de sociologie pragmatique et réflexive de l'École des hautes études en sciences sociales, ou encore le Centre de sociologie de l'innovation

¹⁷ V. par ex. le rapport ANSES-GSPR : F. CHATEAURAYNAUD, J. DEBAZ et M. FINTZ, *La dose fait-elle toujours le poison ? Une analyse sociologique des mondes de la recherche et de l'expertise à l'épreuve des faibles doses*, avr. 2011.

comme par exemple ceux des radiofréquences, des perturbateurs endocriniens, des pesticides ou encore des nanomatériaux.

Pour conforter l'insertion de ces disciplines dans les groupes d'expertise collective qui restent (et resteront) majoritairement composés de représentants des sciences de la nature (chimie, physique, sciences de la vie, etc.), deux initiatives ont été lancées. La première porte sur la production d'un outil d'analyse sociologique adapté au contexte de l'Agence. Afin de clarifier la nature des connaissances et les contributions opérationnelles que peuvent apporter les sciences sociales au processus d'expertise, une grille de questionnement sociologique a été élaborée dans le cadre d'un partenariat établi avec le Centre de sociologie des organisations¹⁸. Il s'agit de pouvoir identifier rapidement les aspects sociaux les plus pertinents attachés aux questions scientifiques que doit traiter l'expertise. Elle permet aussi d'apprécier l'intérêt d'éventuels approfondissements autour de six dimensions : contexte institutionnel, contexte socio-économique, pratiques ordinaires et contexte social, construction du problème, formes de savoirs, inégalités. Cette grille s'adresse aux agents et experts de l'ANSES qui ne disposent pas nécessairement de compétences en sciences sociales. Elle est actuellement en cours d'expérimentation à l'Agence en préalable à son exploitation régulière et à son insertion dans le processus qualité de l'Agence.

La seconde concerne l'installation fin 2012 d'un groupe d'experts permanent en sciences humaines, économiques et sociales. Il vise à renforcer et structurer l'usage des SHS dans les travaux de l'Agence, un usage qui demeure encore parcellaire et distribué sur quelques expertises. Un usage qui est aussi source d'interrogations, voire de réticences réciproques,¹⁹ ainsi qu'en témoignent les résultats de l'enquête conduite en 2011 dans des agences européennes et nord-américaines²⁰. L'idée est de constituer un *pool* d'experts spécialisés en droit, en sociologie et en économie pour expérimenter et formaliser des démarches à l'appui des travaux d'expertise. Les apports attendus peuvent concerner le cadrage initial de l'expertise et les domaines d'investigation à creuser,

¹⁸ D. BENAMOUZIG, O. BORRAZ, J.N. JOUZEL et D. SALOMON, *Contribution opérationnelle des sciences humaines et sociales à l'expertise en santé-alimentation-environnement travail*, CSO, Rapport final CRD ANSES, févr. 2013.

¹⁹ D. BENAMOUZIG, J.C. BARBIER, P.Y. GEOFFARD et N. DUVOUX, « Les sciences sociales à l'épreuve de l'expertise », *Sociologie*, PUF, n° 1, vol. 2, 2011.

²⁰ V. travaux d'enquête de C. WENDLING, in D. BENAMOUZIG, O. BORRAZ, J.N. JOUZEL et D. SALOMON, *Contribution opérationnelle des sciences humaines et sociales à l'expertise en santé-alimentation-environnement travail*, CSO, Rapport final CRD ANSES, févr. 2013, *op. cit.*

l'expérimentation d'outils et de méthodes pour la production de connaissances au cours de l'expertise ou en vue d'éclairer des conclusions et recommandations.

En guise de conclusion, ce double effort de déconfinement du processus classique d'expertise en appui à la décision publique ne va pas de soi. Il suscite des interrogations, voire des réticences, tant il questionne aussi bien la nature des savoirs experts que leur mode de production et leur utilisation dans une période où la défiance vis-à-vis de nombreuses institutions est élevée. L'expérience du dialogue entre experts et profanes ou en situation de controverses n'est pas chose aisée. La pratique de l'interdisciplinarité étendue à des disciplines plus inhabituelles en matière d'évaluation des risques passe par l'adoption d'un langage et par l'établissement d'objectifs communs quant à la finalité de l'exercice : cela nécessite un temps précieux et des ressources pas toujours disponibles. Dans les deux cas il faut pouvoir jouer avec des temporalités différentes, mobiliser des outils, des expériences et des références disponibles – lorsqu'ils existent – et simultanément savoir expérimenter et s'adapter aux situations à traiter. Ce double processus, encore en construction, reste assez fragile, mais il modifie sensiblement les pratiques, voire les positionnements, des différents acteurs impliqués dans le processus d'expertise. Il produit des effets d'apprentissage positifs, à la fois internes et externes à l'Agence, qui conduisent à une compréhension mieux partagée de certains risques sanitaires et de leurs enjeux. Si la qualité et la réception des travaux de l'Agence s'en trouvent améliorées, ces résultats restent encore difficiles à objectiver.

